

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS

*Plan d'accessibilité
2007-2008*



ISSN 1710-0569

Table des matières

Table des matières	i
Introduction	1
Message du ministre	3
Rapport sur les réalisations	6
Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007	6
Engagements – mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles	13
Service à la clientèle	13
Emploi	14
Communications et information	14
Milieu bâti	15
Engagements – obstacles à surmonter	15
Adaptation des emplois	15
Communications et information	16
Milieu bâti	16
Renseignements	17

Introduction

En juin 2005, le gouvernement de l'Ontario a pris fermement position en faveur de l'accessibilité en adoptant la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

La LAPHO trace une feuille de route détaillée qui vise à rendre l'Ontario accessible à toutes et à tous grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application de nouvelles normes obligatoires d'accessibilité dans certains des aspects les plus importants de la vie quotidienne.

Cinq domaines clés devant faire l'objet des premières normes d'accessibilité ont été retenus : le service à la clientèle, le transport, l'information et les communications, le milieu bâti et l'emploi.

Les règlements sur l'accessibilité du service à la clientèle ont été approuvés par le lieutenant-gouverneur et ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour le transport a élaboré une première proposition de normes d'accessibilité dans ce domaine. Cette proposition a été diffusée le 27 juin 2007, et le public avait jusqu'au 28 septembre 2007 pour faire part de ses commentaires.

Le Comité d'élaboration des normes d'information et de communications a été constitué et a commencé à se réunir en avril 2007. Les membres des comités chargés de l'élaboration des normes d'accessibilité dans les domaines du milieu bâti et de l'emploi ont été choisis et leurs réunions débiteront à l'automne 2007.

Pendant que le gouvernement se prépare à appliquer la LAPHO, la province va connaître une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de

l'accessibilité déjà accomplis constituent une base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le cinquième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2006-2007, et décrit les engagements pris pour 2007-2008 en vue d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient l'engagement du gouvernement de continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent réaliser pleinement leur potentiel.

Message du ministre



En vertu de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO), tous les organismes des secteurs public et parapublic sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels et de mettre ces plans à la disposition du public. C'est la cinquième année que des plans d'accessibilité sont élaborés et mis en œuvre par des organismes comme le nôtre dans toute la province.

Cette année marque le deuxième anniversaire de l'adoption de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) – une loi historique qui ordonne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité dans des domaines clés de la vie quotidienne.

Les règlements sur l'accessibilité du service à la clientèle ont été approuvés par le lieutenant-gouverneur, le 11 août 2007, et ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour le transport a élaboré une première proposition de normes d'accessibilité dans ce domaine. Cette proposition a été diffusée le 27 juin 2007, et le public avait jusqu'au 31 août 2007 pour faire part de ses commentaires.

Le Comité d'élaboration des normes d'information et de communications a été constitué et a commencé à se réunir en avril 2007. Les membres des comités chargés de l'élaboration des normes d'accessibilité dans les domaines du milieu bâti et de l'emploi ont été choisis et leurs réunions débiteront à l'automne 2007.

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels se fonde sur le succès de ses quatre premiers plans d'accessibilité et continue à étudier de nouveaux moyens de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées qui sont en relation avec ses services, qu'il s'agisse de son personnel, des membres du public ou des intervenants du ministère.

Le ministère est déterminé à améliorer l'accessibilité, et s'emploiera à recenser et à supprimer les obstacles existants et à éviter d'en créer de nouveaux, en collaboration avec l'ensemble de son personnel, du gouvernement et des intervenants.

Le ministère poursuit ses efforts de sensibilisation et de formation du personnel en matière d'accessibilité. À titre d'exemple, plus de 500 cadres ont reçu cette année une formation relative à l'adaptation des emplois et au retour au travail.

Depuis 2003, le ministère a formé plus de 1 400 cadres. De plus, la Direction des ressources humaines du ministère a participé à l'élaboration du *Guide to Writing Barrier-Free Employment Ads in the OPS* qui a été mis à la disposition de tous les cadres et de tous les employés en juin 2007.

Par ailleurs, je suis heureux de signaler la publication le 11 mai dernier du *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers*. Ce guide a été élaboré conjointement par Gestion des situations d'urgence Ontario, une direction du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, et par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, avec la participation de 20 groupes d'intervenants qui ont fourni leur expertise en la matière.

Il s'agit de la ressource la plus complète en matière de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers au Canada. Ce guide fournit des renseignements essentiels aux plus de 1,5 million d'Ontariennes et Ontariens ayant un handicap apparent ou non. Il est disponible en français et en anglais à l'adresse www.ontario.ca/emo. Des exemplaires du guide sur support de substitution, y compris dans cinq autres langues (c.-à-d. chinois, italien, portugais, penjabi et espagnol), en braille, en gros caractères et audio, sont en cours de préparation et devraient être publiés d'ici la fin de 2007. On peut obtenir une copie papier du guide auprès de Gestion des situations d'urgence Ontario, de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et des groupes d'intervenants concernés.

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a récemment apporté des modifications à sa structure organisationnelle qui permettront d'accroître grandement notre aptitude à concentrer nos ressources et à honorer notre mandat qui consiste à desservir toutes les diverses collectivités de l'Ontario pour assurer la sécurité de la province. La constitution d'une nouvelle Division de l'efficacité organisationnelle, dont le principal objectif est de créer un milieu de travail sain, diversifié et inclusif, va de pair avec l'engagement du ministère de poursuivre ses efforts pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, qu'elles soient des employées du ministère, des intervenantes ou des clientes. Nous visons à renforcer et à maintenir une culture organisationnelle inclusive où les employés sont déterminés à rendre les services publics accessibles.

Si vous voulez nous faire part de commentaires ou d'inquiétudes à ce sujet, je vous invite à les adresser à Silva Minassian, responsable des mesures

d'accessibilité du ministère, au 705 329-6647 ou par courriel à
silva.minassian@ontario.ca.

Le ministre,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Monte Kwinter', written in a cursive style.

L'honorable Monte Kwinter

Rapport sur les réalisations

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a respecté et, dans certains cas, dépassé les engagements formulés dans son plan d'accessibilité de 2006-2007. Un rapport de situation est présenté dans la section qui suit.

Engagement :

L'outil de formation intitulé « Puis-je vous aider? Comment accueillir les clients ayant un handicap » sera mis à l'essai ou intégré dans trois secteurs du ministère qui participent à la formation du personnel de première ligne.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité a effectué un suivi auprès de ces trois secteurs du ministère, qui avaient déjà reçu des copies papier de l'outil de formation.

Le Collège de formation correctionnelle de l'Ontario a examiné ce document et fait part de son intérêt à élaborer un outil d'auto-apprentissage. Le Collège de police de l'Ontario a examiné le document qu'il a mis à la disposition de tous ses employés et instructeurs. La Police provinciale de l'Ontario a présenté ce document à l'Académie de la police provinciale à des fins d'utilisation dans le cadre de la formation par modules et des séances de briefing de quart de travail.

Calendrier :

Cycle de planification de l'accessibilité de 2006-2007

Engagement :

Nous continuerons à fournir aux cadres actuels et futurs la formation et les ressources nécessaires concernant l'adaptation aux besoins des personnes handicapées (employés et candidats à un emploi).

État d'avancement :

Engagement permanent

Mesures :

Le ministère continue d'offrir aux employés nouveaux ou actuels de la formation relative à l'adaptation des emplois. D'octobre 2006 à septembre 2007, 20 séances de formation supplémentaires ont eu lieu, auxquelles ont assisté plus de 500 cadres, ce qui porte à 1 466 le nombre total de cadres qui ont suivi la formation relative à l'adaptation des emplois depuis 2003.

Le directeur de la Direction des ressources humaines a émis une note de service destinée à tous les cadres du ministère dans laquelle il souligne l'importance de l'adaptation des emplois afin d'éliminer les obstacles existants pour les employés handicapés et les informe de la publication d'une version révisée de la politique opérationnelle d'adaptation des emplois et de retour au travail du ministère des Services gouvernementaux. Cette note de service comprenait des renseignements sur la façon d'avoir accès à la politique révisée et à des documents d'appoint connexes et demandait à tous les cadres de s'assurer que leurs employés sont également tenus au courant de l'existence de la politique révisée et savent comment y avoir accès.

De plus, la Direction des ressources humaines du ministère a participé à l'élaboration du *Guide to Writing Barrier-Free Employment Ads in the OPS* qui a été mis à la disposition de tous les cadres et de tous les employés par le truchement du portail Carrières de FPO.

Calendrier :

Les séances de formation supplémentaires ont été données entre octobre 2006 et septembre 2007. La note de service du directeur des ressources humaines a été transmise en mars 2007.

Le *Guide to Writing Barrier-Free Employment Ads in the OPS* a été affiché le 25 juin 2007.

Engagement :

Au fur et à mesure de la révision des formulaires existants du ministère, ou de l'élaboration de nouveaux, nous procéderons à une évaluation afin de nous assurer qu'ils sont accessibles aux personnes handicapées.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

La Direction des communications du ministère a confirmé que tous les nouveaux formulaires sont disponibles en format PDF et accessibles. De plus, la Direction des enquêteurs privés et des gardiens, en consultation avec les Services de gestion des formulaires du ministère des Services gouvernementaux, a converti tous les formulaires publics qu'elle utilise dans un format accessible.

Calendrier :

Cycle de planification de l'accessibilité de 2006-2007

Engagement :

La Société immobilière de l'Ontario (SIO) est l'organisme chargé de la publication des demandes de proposition aux architectes, ingénieurs et autres experts-conseils pour les principaux projets d'immobilisation du ministère, notamment le nouveau Centre de détention régional du Sud-Ouest à Windsor et la nouvelle prison de Toronto. La SIO est tenue d'inclure une discipline exigeant que toutes les personnes ou organismes répondant à ces demandes de propositions donnent la preuve de leur expérience dans la conception et la construction d'aménagements sans obstacle.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

Le Centre de détention régional du Sud-Ouest est maintenant désigné sous le nom de « Centre de détention du Sud-Ouest » et la nouvelle prison de Toronto, sous celui de « Centre de détention du Sud de Toronto ». Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) a confié ces projets à Infrastructure Ontario (SOTI). La Direction des installations, de la gestion des situations d'urgence et de la sécurité du ministère poursuit sa collaboration avec Infrastructure Ontario pour veiller à ce que tous les architectes, ingénieurs et conseillers qui participent aux projets d'immobilisations possèdent une

expérience manifeste dans la conception et la construction d'installations sans obstacle.

Calendrier :

Cycle de planification de l'accessibilité de 2006-2007

Engagement :

Nous procéderons à un examen de la *Loi de 2006 modifiant des lois en ce qui a trait à la gestion des situations d'urgence* afin de cerner les possibilités d'améliorer l'accessibilité et d'éviter les obstacles pour les personnes handicapées.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

Aucun obstacle aux personnes handicapées n'a été relevé dans la *Loi de 2006 modifiant des lois en ce qui a trait à la gestion des situations d'urgence*, qui a pris effet le 30 juin 2006. En outre, Gestion des situations d'urgence Ontario, en partenariat avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, a préparé le *Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers*.

Ce guide, élaboré avec la participation de 20 groupes d'intervenants qui ont fourni leur expertise en la matière, est la ressource la plus complète en matière de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers au Canada. Il fournit des renseignements essentiels aux plus de 1,5 million d'Ontariennes et Ontariens ayant un handicap apparent ou non.

Il est disponible en français et en anglais à l'adresse www.ontario.ca/emo. Des exemplaires du guide sur support de substitution, y compris dans cinq autres langues (c.-à-d. chinois, italien, portugais, penjabi et espagnol), en braille, en gros caractères et audio, sont en cours de préparation et devraient être publiés d'ici la fin de 2007. On peut obtenir une copie papier du guide auprès de Gestion des situations d'urgence Ontario, de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et des groupes d'intervenants concernés.

Calendrier :

Cycle de planification de l'accessibilité de 2006-2007. Le Guide de préparation aux situations d'urgence à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers a été publié le 11 mai 2007.

Engagement :

Le ministère effectuera une mise en œuvre pilote des lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de planification des mises en liberté, dont certaines sections visent les contrevenants ayant des besoins spéciaux, dans certains établissements pour adultes.

État d'engagement :

Engagement réalisé

Mesures :

La mise en œuvre pilote des lignes directrices proposées a eu lieu dans huit établissements correctionnels pendant une période de six mois. Des visites ont été faites dans tous les établissements pour examiner les dossiers et animer des groupes de discussion. La saisie et l'analyse des données ont également été effectuées.

Calendrier :

Cycle de planification de l'accessibilité de 2006-2007

Engagement :

Le ministère maintiendra son appui au travail des conseillers externes afin de valider l'analyse des risques liés aux exigences physiques et d'élaborer des tests de vérification des aptitudes physiques appropriés dans le cadre de la sélection des candidats à un poste d'agent des services correctionnels.

État d'engagement :

Engagement réalisé

Mesures :

Le ministère a poursuivi sa collaboration avec les conseillers sur ce projet. Le test de vérification des aptitudes physiques des candidats à un poste d'agent des services correctionnels a été élaboré et mis au point. En juin 2007, le nouveau test a été présenté au comité des services en établissement pour adultes qui l'a approuvé.

Calendrier :

Cycle de planification de l'accessibilité de 2006-2007

Engagement :

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité étudiera les diverses solutions possibles et recommandera les mesures à prendre pour faire le suivi interne de la formation en ligne sur la LPHO pour les cadres du ministère.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité a examiné la question en profondeur. Le suivi interne ne s'est pas avéré une option recommandée. Les services correctionnels ont fait parvenir une note de service à tous les cadres leur rappelant cette exigence. De plus, cette exigence est portée à l'attention de tous les cadres qui suivent la formation relative à l'adaptation des emplois et on leur indique comment accéder en ligne aux renseignements sur cette exigence.

En juillet 2007, le ministère a reçu un rapport mis à jour émanant de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario qui dresse la liste des noms de tous les cadres du ministère qui ont suivi la formation depuis sa création en 2000 jusqu'à la fin de juin 2007. Des rapports divisionnaires, générés à partir de cette liste, ont été distribués aux responsables de secteur de la division et du programme à des fins de suivi approprié.

Calendrier :

L'examen des options de suivi s'est terminé au cours du cycle de planification de l'accessibilité de 2006-2007. La note de service destinée aux cadres des

services correctionnels a été envoyée en novembre 2006. Des rapports divisionnaires ont été distribués en septembre 2007.

Engagement :

Si le ministère prévoit à l'avenir fusionner ses deux sites intranet, la Direction des communications du ministère s'efforcera d'intégrer l'accessibilité à la conception du nouveau site ou de tout nouveau site qui relèverait de sa direction.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

Le nouveau site intranet du ministère a été lancé et la Direction des communications du ministère a confirmé qu'il était accessible.

Calendrier :

Le nouveau site intranet du ministère a été lancé le 1^{er} juin 2007.

Engagement :

Dès que l'affectation des fonds par l'entremise du plan d'infrastructure 2007-2008 aura été confirmée, la Direction des installations, de la gestion des situations d'urgence et de la sécurité prendra une décision concernant le degré de priorité du projet visant à installer un ascenseur dans l'aire des visiteurs du Centre correctionnel de Monteith afin d'en améliorer l'accessibilité aux personnes ayant un handicap physique.

État d'avancement :

Engagement réalisé

Mesures :

Un inspecteur de projet et le concepteur du projet ont visité le Centre correctionnel de Monteith et ont constaté qu'il y avait un ascenseur fonctionnel dans la section des prisonniers du complexe. Tout visiteur ayant un handicap physique peut utiliser cet ascenseur pour accéder au niveau de l'aire des

visiteurs. Le personnel du programme du Centre correctionnel de Monteith peut veiller à ce que le contrevenant soit conduit de la section du centre correctionnel du complexe à la prison pour rencontrer les visiteurs.

De plus, la Direction des installations, de la gestion des situations d'urgence et de la sécurité du ministère a entrepris et achevé un nouveau projet d'installation d'un ouvre-porte automatique au Bureau de probation et de libération conditionnelle de Brampton. Un contrevenant en fauteuil roulant a récemment été assigné à ce bureau accessible, mais l'absence de portier électrique lui créait un obstacle.

Calendrier :

L'inspecteur de projet et le concepteur du projet ont visité le Centre correctionnel de Monteith le 12 avril 2007. Le projet du Bureau de probation et de libération conditionnelle de Brampton a été achevé en mars 2007.

Engagements – mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles

Au cours de la prochaine année, le ministère poursuivra ses efforts visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées. Nous nous concentrerons sur des mesures d'information et de sensibilisation qui s'inscrivent dans une stratégie visant à prévenir les nouveaux obstacles pour les employés, les intervenants et les clients du ministère. La présente section donne un résumé de ces engagements.

Service à la clientèle

Engagement :

Le ministère veillera à que tous les membres du personnel du ministère suivent le cours intitulé « Puis-je vous aider? Comment accueillir les clients ayant un handicap » au cours des trois prochaines années.

Emploi

Engagement :

Le ministère s'est engagé à continuer à fournir aux cadres la formation relative à l'adaptation des emplois et au retour au travail. Le ministère continuera également de prendre des mesures pour veiller à ce que tous les cadres du ministère suivent le module de formation en ligne intitulé « ODA: Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities ».

Engagement :

Le ministère effectuera une révision des systèmes d'emploi qui portera également sur les postulants et les employés ayant un handicap.

Communications et information

Engagement :

La mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur les services privés de sécurité et d'enquête* s'accompagnera de la publication de nouveaux formulaires. La Direction des services privés de sécurité et d'enquête du ministère poursuivra sa collaboration avec les Services de gestion des formulaires du ministère des Services gouvernementaux pour veiller à ce que les nouveaux formulaires soient disponibles dans un format accessible.

Engagement :

Le ministère publiera, sur demande, des publications ministérielles (destinées au public) dans un format accessible aux personnes handicapées, à moins qu'il soit techniquement impossible de le faire.

Milieu bâti

Engagement :

Le ministère continuera de réduire les obstacles existants dans ses installations afin de répondre aux besoins spéciaux au fur et à mesure qu'ils surviennent et d'accroître l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Engagements – obstacles à surmonter

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels continuera à recenser et à supprimer les obstacles existants pour les personnes handicapées et à éviter d'en créer de nouveaux au cours de l'année qui vient. La présente section donne un résumé de ces engagements.

Adaptation des emplois

Obstacle

Les renseignements sur l'adaptation des emplois ne sont pas partagés uniformément avec tous les nouveaux employés.

Engagement

Le ministère veillera à ce que tous les nouveaux employés soient au courant des rôles et des responsabilités relativement à l'adaptation des emplois et aux ressources disponibles.

Responsabilité

Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité et cadres du ministère

Échéancier

Janvier 2008

Communications et information

Obstacle

Manque de mécanismes efficaces pour permettre aux personnes handicapées de participer aux activités de planification de l'accessibilité du ministère ou de fournir des commentaires à cet égard.

Engagement

Le ministère prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que ses employés, et tout particulièrement ceux ayant un handicap, sont informés de la planification de l'accessibilité et invités à participer aux activités de planification de l'accessibilité du ministère.

Responsabilité

Directeur général de la planification de l'accessibilité

Échéancier

Automne 2007

Milieu bâti

Obstacle

Aucune aire de débarquement désignée pour les personnes handicapées dans certaines installations du gouvernement occupées par le ministère.

Engagement

Le ministère dressera une liste classée par ordre de priorité de ses installations afin de déterminer le moyen le plus efficace de fournir un accès aux personnes handicapées.

Responsabilité

Direction des installations, de la gestion des situations d'urgence et de la sécurité

Échéancier

Entamer la préparation de la liste dans le cadre du cycle de planification de l'accessibilité de 2007-2008.

Obstacle

Quatre des classes du Collège de police de l'Ontario sont conçues sous forme de salle de conférence à plusieurs paliers, limitant ainsi l'accès aux personnes ayant un handicap physique au palier arrière.

Engagement

Le ministère lance un projet visant à supprimer le faux plancher et à concevoir de nouveau l'aménagement de ces classes afin de fournir un accès complet aux personnes ayant un handicap physique.

Responsabilité

Direction des installations, de la gestion des situations d'urgence et de la sécurité
Échéancier

Le financement du projet a été approuvé en janvier 2007. La phase de conception du projet a commencé et devrait être achevée d'ici mars 2008. Les travaux de construction devraient commencer au cours de l'exercice 2008-2009.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux :

À Toronto : 416 317-9911 ou 416 326-5000

Sans frais : 1 866 517-0571

Numéro ATS :

À Toronto : 416 326-5511

Sans frais : 1 866 517-0572

Courriel : jus.g.sgcs.webmaster@jus.gov.on.ca

Site Web du ministère : <http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/>

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires, à l'adresse :

www.mcscs.jus.gov.on.ca/mcss/french/pillars/accessibilityOntario/index. Le site

promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Centre ServiceOntario du centre-ville de Toronto

777, rue Bay, niveau inférieur, bureau M212, Toronto (Ontario) M5G 2C8 .

Tél. : 416 326-5300.

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938.

À Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.

Service ATS : 1 800 268-7095.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1710-0569

This document is available in English.